



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 9675 - STM

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Circulation

Réglementation à l'occasion de
travaux

Route de Bussang
Route Départementale 466

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande des sociétés S.M.T.P. siégeant 12 Chemin du Fein des Huches à VENTRON (88310) et SUEZ siégeant 26 Rue des Vieux Moulins Prolongée à REMIREMONT (88200), qui doivent procéder pour le compte de la Ville de Remiremont, à des travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable, Route de Bussang - Route Départementale 466 ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre et pour des raisons de sécurité publique, il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la circulation et éviter les encombrements et les accidents ;

ARRÊTONS

Article 1^{er}. - **A compter du mardi 19 octobre 2021, jusqu'à l'achèvement des travaux dont la durée est estimée à 3 mois :**

- La chaussée pourra être rétrécie dans l'emprise du chantier, y compris sur la piste cyclable, et la vitesse limitée à 30 km/heure, **Route de Bussang (Route Départementale 466), dans sa partie comprise entre la Rue du Champ Renard et la Rue Louis Guingot.**
- La circulation pourra être ponctuellement alternée par des feux tricolores dans l'emprise du chantier, **Route de Bussang.**
- Les accès aux parkings du "Burger King" et de "CORA" pourront être réglementés.
- Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Article 2. - La présignalisation, la signalisation diurne et nocturne, et la protection nécessaires seront mises en place, entretenues et surveillées par les soins de l'intervenant effectuant les travaux sus mentionnés sous le contrôle des services de Police.

.../...

Article 3. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation,

A REMIREMONT
Le lundi 18 octobre 2021

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion :

- P.T.C.V. 1 ex
- Ateliers Municipaux (mail) 1 ex
- Police Nationale (mail) 1 ex
- Police Municipale (mail) 1 ex
- Gendarmerie (mail) 1 ex
- Centre de Secours (mail) 1 ex
- Service Communication (mail) 1 ex
- Affichage 1 ex
- Société TRANSDEV (mail) 1 ex
- Société MARCOT (mail) 1 ex
- SICOVAD (mail) 1 ex
- Service A.V.A. (mail) 1 ex
- U.R.C.A. (mail) 1 ex
- Conseil Régional Grand Est -
Pôle Transport (mail) 1 ex
- Conseil Dép. 88 – Centre d'exploitation
Remiremont (mail) 1 ex
- Mairie de Saint-Etienne-les-
Remiremont (mail) 1 ex
- Supermarché CORA 1 ex
- Burger King 1 ex
- Entreprises
- + Affichage chantier (mail) 1 ex